

**Arrêté ministériel portant nomination des membres de la
commission des patrimoines culturels instituée par le
décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance
culturelle. - Extrait**

A.M. 05-08-2020

M.B. 11-09-2020

Modifications :

A.M. 12-02-2021 - M.B. 10-03-2021	A.M. 01-09-2021 - M.B. 20-09-2021
A.M. 18-03-2022 - M.B. 28-06-2022	A.M. 14-09-2022 - M.B. 12-12-2022
A.M. 14-10-2022 - M.B. 22-12-2022	A.M. 22-12-2022 - M.B. 07-04-2023
A.M. 08-06-2023 - M.B. 13-12-2023	A.M. 29-08-2023 - M.B. 17-01-2024
A.M. 27-11-2023 - M.B. 04-03-2024	A.M. 19-04-2024 - M.B. 07-05-2024
A.M. 08-11-2024 - M.B. 03-12-2024	

(n° DPJT 52855)

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 83 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Considérant l'appel à candidatures publié le 27 juin 2019 ;

Considérant les candidatures de Mesdames et Messieurs :

- ANCION Laurence	- GEERKENS ERIC
- BALACE Sophie	- GESCHE-KONING Nicole
- BERHIN Michel	- GILLET Evelyne
- BOUDART Laurence	- GOUKENS Lode
- BRAYE Coline	- GUISSSET Jacqueline
- BRUYERE Denis	- HERLIN Michèle
- CAILLE Didier	- JAGENEAU Dimitri
- CAMBIER Hélène	- JAKOB Fabien
- CARLIER Aurore	- KEYAERTS Cindy
- CASALE Vincenzo	- LAOUREUX Denis
- CASTERMAN Louis-Donat	- LAURENT Sophie
- COECKELBERGHS Barbara	- LEBECQUE Fiona
- COISNE Mélanie	- LECLERCQ Isabelle
- COLLIN Manon	- LEGGE Jacky

- COURTOY Mathieu	- LEJEUNE Anaël
- CREPIN Marie-Hélène	- LEMAIRE Amik
- DEGUELDRE Jacques	- LEMPEREUR Françoise
- DEGUELDRE Jacques	- LO MAURO Déborah
- DESAUVAGE Grégory	- LORAUX Karyn
- DESSEILLES François	- LOUREAU Serge
- DRAGUET Michel	- MAILLARD-LUYPAERT Monique
- DUBUISSON Laurent	- MATHIEU Clémence
- DUPONT Adrien	- MEDICI Florian
- ETIENNE Mi-Ae	- MERCIER Emmanuelle
- FALQUE-VERT Marine	- MICHEL Christian
- FAVIER Vianney	- ONUCZAK Ludivine
- FOUCART Julien	- PELTIER Florence
- FRANCOIS Aurore	- PIRET Bérengère
- GAUTIER Guérard	- PIRSON Chloé
- QUOILIN Cécile	- VAN HAUWERMEIREN Corinne
- REMON Régine	- VANAISE Marie-Jeanne
- REMY Christophe	- VANDERPELEN-DIAGRE Cécile
- SMOLDEREN Alison	- VANDERMENSBRUGGHE Claire-Marie
- STELMES Anne	- WAHNON DE OLIVIERA Olivia
- TAVARES GOUVEIA Sara	- WANSON Sonia
- TOURNEUR Francis	- WATTEYNE Damien
- VALENTINO Manuela	- ZAREBA Szymon
- VAN DE VOORDE Véronique	

Considérant que toutes ces candidatures ont été introduites dans le délai prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 susmentionné, prolongé en date du 26 août 2019 jusqu'au 30 septembre 2019 ;

Qu'elles sont toutes recevables en ce qu'elles répondent au prescrit de l'article 5 § 4 dudit arrêté ;

Considérant la comparaison des titres et mérites des candidat.e.s effectuée conformément au prescrit de l'article 7 § 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 et annexée au présent arrêté, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7 § 2 de ce même arrêté ;

Considérant qu'au regard des éléments repris dans le tableau annexé au présent arrêté, les conditions pour être nommé, et prévues par les articles 3, 4 et 83 du décret du 28 mars 2019 et par l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, sont remplies par les personnes suivantes :

BALACE Sophie	LEMPEREUR Françoise
BERHIN Michel	LOUREAU Serge

BOUDART Laurence	MAILLARD-LUYPAERT Monique
BRUYERE Denis	MATHIEU Clémence
CARLIER Aurore	MEDICI Florian
COECKELBERGHS Barbara	MERCIER Emmanuelle
COISNE Mélanie	MICHEL Christian
COURTOY Mathieu	ONUCZAK Ludivine
CREPIN Marie-Hélène	PELTIER Florence
DESSEILLES François	PIRET Bérangère
DRAGUET Michel	PIRSON Chloé
DUBUISSON Laurent	QUOILIN Cécile
DUPONT Adrien	REMY Christophe
FOUCART Julien	SMOLDEREN Alison
FRANCOIS Aurore	STELMES Anne
GAUTIER Guérand	TAVARES GOUVEIA Sara
GEERKENS Eric	TOURNEUR Francis
GESCHE-KONING Nicole	VALENTINO Manuela
GILLET Evelyne	VAN DE VOORDE Véronique
GUISSET Jacqueline	VAN HAUWERMEIREN Corinne
HERLIN Michèle	VANDERPELEN-DIAGRE Cécile
JAGNEAU Dimitri	VANDERMENSBRUGGHE Claire-Marie
LAOUREUX Denis	WAHNON DE OLIVIERA Olivia
LAURENT Sophie	WANSON Sonia
LEJEUNE Anaël	ZAREBA Szymon
LEMAIRE Amik	

Que les personnes ci-dessus peuvent valablement être désignées ;

Arrête :

[Article 1^{er}.]¹ – Sont nommés membres de la Commission des patrimoines culturels pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en musées et autres institutions muséales, dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en :		
a) beaux-arts et arts appliqués	FOUCART Julien GENTEN Carmen	NAVARRO Nicolas MOENS Fanny
b) histoire et archéologie	GAUTIER Guérand VANDERMENSBRUGGHE Claire-Marie	ROUSMAN Corentin LEBECQUE Fiona
c) sciences, techniques et sciences naturelles	MICHEL Christian PIRSON Chloé	REMY Christophe /

¹Cet article est remplacé par l'A.M. 08-11-2024

d) musées spécialisés ou régionaux	LOUREAU Serge PELTIER Florence	/ DOYEN Charlotte
e) muséologie	CARLIER Aurore	THOMAS Catherine
f) médiation pédagogique	LAURENT Sophie MEDICI Florian COISNE Mélanie	ANCION Laurence / UNSEN Delphine
2° en qualité d'experts en archives privées dont :		
a) huit experts en archivistique contemporaine, en particulier deux professionnels exerçant la fonction de responsable ou de coordinateur d'un centre d'archive privée	WELTER François BOUDART Laurence PIRET Bérengère VANDERPELEN-DIAGRE Cécile VANBERSY Camille ETIENNE Min-Ae GEERKENS Eric ZAREBA Szymon	VERGAUWEN David LENTZEN Léa / / / / / /
b) deux experts en sciences de l'information et de la documentation, et plus particulièrement en TIC	FRANCOIS Aurore NYNS Charles-Henri	
3° en qualité d'experts en ethnologie et patrimoine culturel immatériel :		
	VALENTINO Manuela GOFFIN Benoît LEMPEREUR Françoise MATHIEU Clémence QUOILLIN Cécile VAN DE VOORDE Véronique BRIOT Benjamin LEGGE Robin DUBUISSON Laurent	
4° en qualité d'experts en protection du patrimoine culturel mobilier dont :		
a) cinq experts en patrimoine dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en : i) patrimoine culturel pré- et protohistorique ou antique ii) patrimoine artistique ou historique du Moyen-Age et des Temps modernes iii) patrimoine artistique ou	i) GILLET Evelyne ii) MAILLARD Monique iii) LAOUREUX Denis iv) STELMES Anne v) PIERRE Sébastien	/ BALACE Sophie DI STAZIO Giuseppe / /

historique des XIXème et XXème siècles iv) patrimoine scientifique ou technique v) patrimoine ethnologique		
b) deux experts en conservation- restauration	MERCIER Emmanuelle TOURNEUR Francis	VANHAUWERMEIREN Corinne /
c) deux experts titulaires d'un doctorat, d'une licence ou d'un master en droit	de CLIPPELE Marie-Sophie /	
5° en qualité d'experts disposant d'une expertise dans un des domaines suivants :		
a) les centres culturels		
b) les CEC	COEKELBERGHS Barbara	
c) les arts de la scène	JAGENEAU Dimitri	TEHEUX Michel
d) les arts plastiques		
f) les langues régionales endogènes		

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 5 août 2020.

B. LINARD